

MONTAILLOUX-SALEVE RANDOS

MAISON DU SALEVE
775, route de Mikerne

74160 PRESILLY

mail : msr74.msr@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR


CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Tout randonneur doit :

- détenir une licence IRA ou FRA (Fédération Française de Randonnée) en cours de validité.
- être à jour de sa cotisation auprès de l'association : MONTAILLOUX SALEVE RANDOS.
- avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la randonnée pédestre pour l'année en cours pour les plus de 70 ans et tous les 3 ans pour les autres.

PROGRAMMATION DES RANDONNEES :

Le programme trimestriel des randonnées est disponible sur le site :

 montailoux-saleve-randos.fr

Il est également adressé à chaque adhérent en début de trimestre, par mail (par courrier de façon exceptionnelle).

MODALITES D'INSCRIPTION AUX RANDONNEES :

Les inscriptions s'effectuent directement auprès de l'animateur de la randonnée :

- jusqu'au lundi soir 18 h, pour la sortie du mardi
- jusqu'au vendredi soir 18 h, pour la sortie du dimanche.

Ces horaires doivent être impérativement respectés afin de faciliter l'organisation de la rando par l'animateur. En cas d'empêchement de "dernière minute" d'un participant, celui-ci devra prévenir impérativement par téléphone le responsable de la sortie le plus tôt possible afin de ne pas faire attendre le groupe.

L'animateur confirme sa sortie par mail aux inscrits en précisant le lieu et l'heure du rendez-vous.

En cas de changement d'animateur ou de plan B, une communication sera faite à l'ensemble du groupe.

L'effectif maximum du groupe est fixé à **20 participants** plus l'animateur.

(Si le nombre de participants dépasse 20, l'animateur de la randonnée avisera.)

A noter que, suivant les circonstances atmosphériques, de sécurité ou d'indisponibilité fortuite de l'animateur, l'association se réserve le droit d'annuler la sortie et ce, jusqu'au matin (par téléphone).

L'animateur peut également refuser une inscription si la randonnée prévue ne correspond pas au niveau du randonneur.

L'animateur organise le co-voiturage, calcule et impose les frais. Il ne paie pas sa sortie.

DEPLACEMENTS :

Pour toutes les randonnées, l'Association a voté en Assemblée Générale la mise en place des frais de co-voiturage ainsi que la prise en charge par les participants de ceux dus par l'animateur.

Les participants devront s'acquitter à chaque sortie des frais inhérents, c'est-à-dire : barème kilométrique + frais autoroute, selon le tarif en vigueur.

Ci-après, mode de calcul :

3 voitures

13 participants - 1 animateur = 14 personnes

100 kms aller-retour x 0.30 € = 30 €/par voiture quel que soit le nombre d'occupants

3 voitures x 30 € = 90 €

90 € : 13 participants = **6.95 €**

+ frais d'autoroute à calculer de la même manière.

Pour les séjours, le tarif est fixé à 0.25 €/km.

ORGANISATION DES RANDONNEES :

❖ niveau de difficulté des randonnées :

▪ Rappel 1.

Chaque participant doit se responsabiliser quant à ses possibilités physiques et en tenir compte lors du choix des randonnées.

❖ Equipement :

- A minima : chaussures de randonnée moyenne montagne
- Sac à dos bien réglé
- Vêtements chauds et cape de pluie
- Vêtements fluorescents (en période de chasse)
- Bâtons recommandés pour aider à la marche à la montée et amortir dans les descentes (veillons à ce qu'ils ne représentent pas un danger pour les autres !)
- une trousse à pharmacie personnelle
- Pour les personnes en cours de traitement : emporter la copie de la prescription médicale et/ou "contre-indication".

❖ Pique nique :

- Pour la plupart des sorties emporter son pique-nique
- Prévoir suffisamment de boisson
- Pensons à ne pas partir en randonnée le ventre vide !!!!

❖ Ne pas oublier :

- Licence ou carte-rando
- Fiche médicale, à mettre en évidence dans votre sac
- Carte vitale et carte mutuelle

❖ Sécurité :

▪ Rappel 2.

Le but de l'association MONTAILLOUX SALEVE RANDOS est :

- de randonner en toute sécurité, sans esprit de compétition.
- de partager le plaisir de marcher ensemble
- d'être les ambassadeurs des randonnées écologiques.

Pour cela, dans un souci de sécurité et de confort pour chacun (et pour tous !) l'animateur peut annuler ou modifier l'itinéraire, exclure des participants qui ne seraient pas en tenue adéquate à la pratique de la randonnée ou qui auraient un comportement ne correspondant pas à l'éthique de l'association.

Chaque randonneur doit suivre les consignes, se comporter d'une façon responsable et accepter les remarques de l'animateur.

Il est également invité à être attentif à son entourage et à signaler toute anomalie.

A noter que les randonneurs titulaires d'une licence dite "rattachée" sont placés sous la responsabilité du détenteur de la licence principale de rattachement.

❖ **Animaux :**

Afin d'éviter tout litige ou toute polémique entre les participants, les animaux sont interdits lors des randonnées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible consulter les statuts de l'Association que vous pouvez demander et qui vous seront envoyés par mail. et également obtenir une mine d'informations sur le site de la Fédération Nationale de Randonnée Pédestre : www.ffrandonnee.fr et sur le site du Comité Départemental de Randonnée Pédestre : www.haute-savoie.ffrandonnee.fr en utilisant le code d'accès figurant sur le document accompagnant la licence.

"_""_""_""_""_"""

Le règlement intérieur peut être soumis à modification, le cas échéant. Vos remarques peuvent nous aider à améliorer le fonctionnement de l'Association. N'hésitez pas à les formuler !!

Nom - Prénom :

Fait leen double exemplaire, A